RAPPORT ANNUEL 2008-2009
INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités 3
Rapport de la direction 5
Rapport du vérificateur général 8
Société Innovatech Régions ressources – Bilan 9
Société Innovatech Régions ressources – Résultats, résultat étendu et déficit cumulé 10
Société Innovatech Régions ressources – Flux de trésorerie 11
Société Innovatech Régions ressources – Notes complémentaires 12

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2008-2009, la Société a poursuivi ses activités en suivant le mandat défini depuis sa transformation à la suite d'une entente entre le gouvernement du Québec et Desjardins Capital de risque. En vertu de cette transaction, Desjardins-Innovatech S.E.C. a été créée et elle a conservé la mission d'Innovatech Régions ressources et son autonomie d'intervention.

Pour le présent exercice, la Société a enregistré un bénéfice net de 62 828 $, celui-ci découlant principalement d'une plus-value non réalisée sur les placements de 77 069 $ et de revenus d'intérêts de 87 385 $. De plus, la Société a reçu une distribution de Desjardins-Innovatech S.E.C. de 2 651 236 $.

En octobre 2008, Innovatech Sud du Québec a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech S.E.C. et en contrepartie elle a obtenu 11 425 793 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés sont d'une valeur de 10 000 000 $, et ils se composent du portefeuille de placements et d'une somme d'argent comptant. Le pourcentage de parts détenues par la Société Innovatech Régions ressources a donc diminué en conséquence.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte six (6) membres.

Au 31 mars 2009, le conseil d'administration d'Innovatech Régions ressources était composé des personnes suivantes :

M[e] Pierre B. Lafrenière, président du conseil
Vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec

M. André Côté, administrateur
Premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec

M. Denis Valois, administrateur
Directeur des mesures fiscales, Investissement Québec

M[me] Sylvie Chagnon, administratrice
Vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec

M. Yves Lafrance, administrateur
Vice-président aux mandats gouvernementaux, Investissement Québec

M. Jean-Sébastien Lamoureux, administrateur
Vice-président aux filiales d'Investissement Québec, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

M[e] Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration

M. André Côté
Administrateur

États financiers

31 mars 2009

Rapport du vérificateur

Au Ministre des Finances

J’ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2009, l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l’exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l’assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d’inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l’appui des montants et des autres éléments d’information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l’évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu’une appréciation de la présentation d’ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l’exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu’à mon avis, à l'exception de l'application des changements quant à la divulgation sur la gestion du capital ainsi que sur les instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu’au cours de l’exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

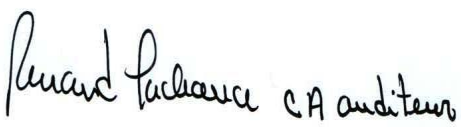

Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 17 juillet 2009

Société Innovatech Régions ressources

Bilan

Au 31 mars

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	**19 946 $**	4 875 $
Placement temporaire, acceptation bancaire, 0,50 %, échéant en avril 2009	**6 836 698**	3 022 123
Placements (note 4)	**19 909 501**	22 483 668
Autres éléments d'actif	**1 898**	14 140
	26 768 043 $	25 524 806 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	**25 231 $**	23 517 $
Somme à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	**1 178 695**	-
	1 203 926	23 517
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 5)	**51 250 000**	51 250 000
Déficit cumulé	**(25 685 883)**	(25 748 711)
	25 564 117	25 501 289
	26 768 043 $	25 524 806 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil d'administration

André Côté
Administrateur

Société Innovatech Régions ressources

Résultats, résultat étendu et déficit cumulé

De l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
Produits		
Revenus d'intérêts	**87 385 $**	128 576 $
Autres revenus	**1 054**	50 782
	88 439	179 358
Charges d'investissement		
Variation de la (plus-value) moins-value non réalisée sur les placements	**(77 069)**	26 442
	(77 069)	26 442
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	**15 411**	41 743
Honoraires de service administratif - Entité apparentée sous contrôle commun	**76 360**	75 398
Assurances	**10 909**	11 150
Autres charges	**-**	38
	102 680	128 329
Bénéfice net et résultat étendu	**62 828**	24 587
Déficit cumulé au début	**(25 748 711)**	(25 773 298)
Déficit cumulé à la fin	**(25 685 883) $**	(25 748 711) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Régions ressources

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	**62 828 $**	24 587 $
Ajustements pour:		
Variation de la (plus-value) moins-value non réalisée sur les placements	**(77 069)**	26 442
	(14 241)	51 029
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	**12 242**	6 315
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	**1 714**	(93 130)
Somme à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	**1 178 695**	-
Provision pour caution à une institution financière	**-**	(1 000 000)
	1 192 651	(1 086 815)
	1 178 410	(1 035 786)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Retrait de capital dans la société en commandite	**2 651 236**	1 355 907
	2 651 236	1 355 907
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**3 829 646**	320 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**3 026 998**	2 706 877
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**6 856 644 $**	3 026 998 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	**19 946 $**	4 875 $
Placement temporaire	**6 836 698**	3 022 123
	6 856 644 $	3 026 998 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Régions ressources

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q. chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables adoptées le 1 er avril 2008

Le 1er avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisque ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placements et à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat net, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. Aux 31 mars 2009 et 2008, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du bénéfice net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

Placements

La Société est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité des sociétés de placement de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Société de placement (NOC-18) ».

En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à leur juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

Les placements se composent de parts dans une société en commandite ainsi que d'un prêt et d'actions d'une société privée. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers vérifiés de cette société au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

La juste valeur du prêt est établie selon les techniques d'évaluation sur le marché. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Les actions d'une société privée sont évaluées selon une technique d'évaluation reconnue sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat et à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Autres passifs financiers

La charge à payer à entité apparentée sous contrôle commun et la somme à payer à une entité apparentée sous contrôle commun sont classées dans la catégorie des autres passifs. Leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance court terme.

3. Modifications futures aux conventions comptable en raison de normes comptables qui seront adoptées par la Société

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ainsi, la Société devra effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes doivent être appliquées par la Société au plus tard le 1er avril 2011.

4. Placements

	2009	2008
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C. (29,5 % des parts émises aux 31 mars 2009 et 33,9 % au 31 mars 2008)	**19 909 501 $**	22 483 668 $

La Société détient également un placement sous forme de prêt et d'actions d'une société privée dont la juste valeur est nulle.

5. Capital-actions

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q. chapitre S-17,5), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000$.

	2009	2008
Autorisé:		
1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100$ chacune		
Émis et payé:		
512 500 actions ordinaires	**51 250 000 $**	51 250 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

6. Informations concernant le capital

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir des actionnaires. Au 31 mars 2009, l'avoir de la Société a un solde de 25 564 117 $ (solde de 25 501 289 $ au 31 mars 2008).

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par ces risques.

La société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 0,50 % à 3,54 % (2008: de 3,50 % à 4,90 %). Les échéances de ces placements vont de 1 jour à 76 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

La charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commum est payable dans les 30 jours. La somme à payer à une entité apparentée sous contrôle commum est payable dans les 120 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécéssaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

8. Opérations entres apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. Événement postérieur à la date du bilan

Une firme comptable a été mandatée en juin 2009 pour effectuer l'évaluation d'un des placements de la Société. Cette évaluation sera disponible à l'automne 2009. De façon prudente, compte tenu de l'information disponible à la fin de l'exercice, le placement est présenté au 31 mars 2009 à une valeur nulle (valeur nulle au 31 mars 2008). Par ailleurs, étant donné l'incertitude liée à la mesure, l'évaluation pourrait amener une modification de la juste valeur de ce placement.